



COMITE SYNDICAL GEMAPI DU 12 NOVEMBRE 2024

PROCES-VERBAL

Présents :

➤ Membres titulaires :

CCCT : Daniel BURLET

CCVA : François DUNAND, André POINTET

CCVV : Martine BLANC, René RUFFIER-LANCHE

COVA : Didier FAVRE, Lucien SPIGARELLI,

CCHT : Yannick AMET, Jean-Claude FRAISSARD, Mathieu LECLERCQ, Patrick MARTIN, Gérard VERNAY

ARLYSERE : Raphaël THEVENON, François RIEU

➤ Membres suppléants :

CCCT ; Romain SOLLIER

COVA : Jean-Louis SILVESTRE

Absents ou excusés :

Madame Sandra FAVRE,

Messieurs Guillaume DESRUES, Fabrice PANNEKOUCKE, Bruno PIDEIL, Sylvain PULCINI, Christian VIBERT

Monsieur Jean-Yves MORIN a également assisté à la réunion.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Yannick Amet est désigné secrétaire de séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4. Délibérations

4.1. Recensement des enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le bassin versant du torrent de Bonnegarde - projet de création d'une concession hydroélectrique

Contexte

Le torrent du Bonnegarde situé sur les communes d'Aime-la-Plagne et de La-Plagne-Tarentaise est concerné par un projet de création de concession hydroélectrique qui vise à installer trois prises d'eau pour alimenter une centrale hydroélectrique. La concession pourrait présenter une puissance maximale brute jusqu'à 9 MW, pour une production annuelle pouvant atteindre jusqu'à 25 GWh, soit environ la consommation électrique d'une ville de 11 000 habitants.

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise est consultée par la DREAL afin de partager les différents enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans le périmètre du projet. L'objectif de cette concertation est de garantir l'équilibre du multi usages de l'eau et la préservation de la biodiversité dès la phase de définition du cahier des charges.

Le bassin versant du torrent du Bonnegarde présente des enjeux en lien avec la prévention des inondations, la ressource en eau et la biodiversité. **La note technique détaillant l'ensemble des enjeux est disponible en annexe.**

Synthèse des enjeux

Risque inondation

La présence d'un **système d'endiguement en cours de régularisation sur le torrent du Bonnegarde** oblige l'APTIV à se montrer vigilante sur la localisation des **aménagements hydroélectriques**, ainsi que sur l'incidence d'un débit réservé vis-à-vis de la **gestion des ouvrages de protection contre les inondations**. Le **transport solide devra être pris en compte** afin d'anticiper le plus précisément possible les **effets d'une diminution des débits sur les zones de production** de matériaux (glissements de terrain de la Lovatière et de Montgilbert) ainsi que **sur les zones de respiration** (secteur de la Roche) et **sur le cône de déjection** où se trouve le système d'endiguement.

Il est précisé en séance que des aménagements hydroélectriques ont déjà été implantés sur le territoire de l'APTIV, dans une plage de dépôt à Bourg-Saint-Maurice, et cela crée des contraintes dans l'entretien de cet ouvrage. Il est également précisé que le curage des potentiels engravements dûs au débit réduit sera à prendre en charge par le concessionnaire et ne doit pas être du ressort du Gémapien.

Ressource en eau

Il est nécessaire de **prendre en compte l'ensemble des usages**, y compris ceux qui ne sont pas recensés officiellement (captages agricoles, abreuvement, usages domestiques). **Les évolutions des besoins en eau en lien avec le changement climatique pour chaque**

usage devront également être étudiées (concertation avec les acteurs locaux, intégration des projets en cours ou à venir).

Les études hydrauliques devront **intégrer plusieurs chroniques de suivi des débits** afin d'avoir une **vision** du fonctionnement hydrologique en **années sèches et en années humides**.

Milieux aquatiques

Une attention particulière sera portée sur la prise en compte du **diagnostic du torrent** englobant le milieu aquatique et les milieux annexes, **la continuité écologique, la préservation des écosystèmes aquatiques** incluant les micros invertébrés, **le calcul du Débit Minimum Biologique**, ainsi que la **capacité de résilience des aménagements** pour stopper les incidences potentielles et restaurer le bon fonctionnement du milieu.

Il est précisé en séance que l'APTV est consultée par la DREAL dans le cadre de l'élaboration d'un cahier des charges afin de procéder à la création de cette concession hydroélectrique qui fera l'objet d'une mise en concurrence. Le courrier de Monsieur le Préfet de la Savoie sollicitant la contribution de l'APTV pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans le cadre de ce projet et la plaquette décrivant l'objectif et les modalités de cette consultation, ainsi que des précisions sur les cours d'eau et le territoire concernés sont joints au présent procès-verbal. (voir courrier en annexe)

L'APTV dresse ici des recommandations à l'attention des services de l'Etat afin que les différents enjeux liés à la GEMAPI soient pris en compte dans le cahier des charges. L'APTV pourra également intervenir lors de l'enquête publique qui sera organisée ultérieurement.

Vu le courrier de la DREAL en date du 7 octobre 2024 mentionnant la consultation en cours jusqu'au 7 décembre 2024 pour partager les enjeux liés à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;

Considérant les propositions techniques du service GEMAPI ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical GEMAPI décide :

- **d'apporter** une contribution à la consultation de la DREAL sur les enjeux à prendre en compte dans le cadre de la rédaction du cahier des charges du projet de concession hydroélectrique sur le bassin versant du torrent du Bonnegarde. La note technique détaillant les enjeux à prendre en compte est annexée à la présente délibération.

5. Informations

5.1. Modification et adaptation de la procédure PEP PAPI

En juillet 2022, l'Etat et le syndicat de l'APTV ont conventionné sur le nouveau programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP PAPI). Ce programme permet au territoire de la Tarentaise de développer différentes actions pour

renforcer la résilience du territoire et réduire sa vulnérabilité face aux phénomènes d'inondation et torrentiels. Cette programmation qui contient une soixantaine d'actions est définie sur une période de 3 années (2022-2025).

En raison notamment du transfert et de la structuration de la compétence GEMAPI des intercommunalités vers le syndicat de l'APTV et des événements de crues qui se sont produits sur l'année 2023, les objectifs que s'étaient fixés l'ensemble des acteurs ne pourront être atteints et doivent être actualisés.

Les procédures PAPI offrent la possibilité d'adapter la programmation et la temporalité des actions par la mise en place d'un avenant au programme. Ainsi, le syndicat de l'APTV souhaite bénéficier de cette possibilité pour repenser les orientations pour la prévention des inondations. Les pistes d'adaptations qui sont en cours de réflexion visent à :

- prolonger la durée d'élaboration du PEP PAPI,
- resserrer la programmation technique sur les dossiers ouverts,
- et dynamiser certains dossiers vers des phases opérationnelles.

Ces propositions qui sont présentées en comité syndical "animation du grand cycle de l'eau et GEMAPI" ont pour vocations principales de préparer les opérations de travaux pour le prochain cycle PAPI. **Un diaporama est présenté en séance.**

Ces réflexions sont étroitement liées à la construction budgétaire 2025.

André Pointet précise qu'il est nécessaire de réduire la voilure sur le PEP PAPI compte tenu des moyens humains et financiers qu'il faudrait déployer pour pouvoir mener l'ensemble des actions qui avaient été inscrites dans ce PEP.

Il est précisé que les objectifs de l'avenant au PEP PAPI sont principalement :

- recentrer la programmation sur les actions ouvertes et prioritaires
- accélérer des dossiers pouvant donner lieu à des travaux et sur lesquels il y a une réelle volonté politique d'agir
- d'intégrer les actions en cours et à venir sur le territoire de la CCVV.

Yannick AMET indique que les travaux sur le Cudray doivent être passés en prioritaires car les constructions dans le chef-lieu de Saint-Foy ont été réalisées cette année et que les travaux de protection prévus doivent donc être exécutés rapidement.

Pauline BOCH rappelle qu'il y a de nombreuses actions jugées prioritaires sur l'ensemble du territoire et qu'il y a donc un arbitrage à effectuer, car toutes les opérations ne pourront pas être menées de front.

Face à cette situation, Yannick AMET demande si toutes les intercommunalités lèvent la taxe GEMAPI et si elles lèvent la taxe au maximum ce qui permettrait d'avancer plus rapidement. Il émet également la possibilité de recruter davantage de personnel à la GEMAPI ou d'utiliser les services de communes pour réaliser les travaux en lieu et place de l'APTV. André POINTET répond que l'augmentation des effectifs conduit à augmenter le fonctionnement et qu'il faut trouver un équilibre.

Martine BLANC indique que les actions prioritaires doivent être définies par l'impact qu'elles ont sur la population et qu'il est essentiel de se concentrer sur les zones à enjeux, protéger d'abord les secteurs où il y a le plus de personnes potentiellement touchées par des inondations et non ceux où il y a des personnes qui ne vivent pas à l'année par exemple.

Guillaume CILICI rappelle qu'une grille de priorisation a été élaborée pour éclairer et aider les décisions politiques sur les choix des secteurs à traiter en priorité. Cette grille de lecture intègre à la fois la dangerosité des aléas et les enjeux humains et économiques situés dans l'emprise des zones inondables. Cet outil d'aide à la décision avait été présenté lors d'un précédent comité syndical "animation du grand cycle de l'eau - GEMAPI".

Pauline BOCH et Guillaume CILICI indiquent qu'ils souhaitent rencontrer chaque intercommunalité afin de leur exposer une proposition d'actions à inscrire au PEP PAPI. Des propositions de date ont déjà été envoyées, mais une seule intercommunalité a répondu. Il est important que les intercommunalités puissent donner leur disponibilité afin d'organiser ces temps d'échange. Sont invités les présidents d'intercommunalité, les élus du CS GEMAPI et toute personne intéressée pour participer à cet échange.

Il est demandé en séance s'il est pertinent de produire un avenant au PEP PAPI dont l'élaboration va tomber pendant les élections municipales 2026. Il est précisé que les différentes actions devraient déjà être définies au mois de mars 2026, l'idée étant de rédiger le dossier de candidature du PAPI complet sur le second semestre 2026.

Les élus s'accordent sur le fait que le calendrier d'élaboration du PEP PAPI ne doit pas être remis en cause à des élections municipales.

Daniel BURLET réitère la demande de pouvoir constituer une réserve financière avec la taxe GEMAPI pour la réalisation des prochains opérations travaux. Cela avait déjà fait lorsque la compétence GEMAPI était du ressort de la CCCT, même si malheureusement ce matelas financier n'a pas pu suivre lors du transfert de compétence à l'APTV. Il rappelle que les montants n'étaient pas négligeables.

5.2. Budget 2025 : opérations principales

Afin de préparer le débat d'orientation budgétaire du budget annexe GEMAPI 2025 qui se tiendra le 17 décembre 2024, il est présenté dès à présent les principales opérations et lignes budgétaires pour l'exercice 2025.

- **Parts mutualisables**

Section de fonctionnement APTV

Chapitre 011 - Dépenses à caractère général : possible augmentation des frais de fonctionnement (de l'ordre de 20 000€), soit 660 000 € environ (BP 2024 : 642 495,95 €) dûe notamment à :

- des dépenses estimées en 2024 qui sont à réajuster à la hausse (exemple : électricité, carburant, ...)

- des prestations prévues en 2025 :

- bureau d'études financier pour travailler sur l'évolution de la taxe GEMAPI en lien avec le PPI et les travaux à venir sur les prochaines années, ainsi que sur différents scénarios de budget (parts mutualisables) : 25 000€
- actions liées à la poursuite de l'étude ressource en eau : jaugeages et ajustement de la courbe de tarage : 18 000 €
- suivi hydromorphologique de l'Isère en basse Tarentaise : 30 000 €

- étude hydro éco morphologique de l'Isère et ses affluents : 130 000 € (APCP (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement) à prévoir sur 2 ans pour étaler la dépense)
- cotisation EPTB : 14 000 €

Cependant, compte tenu de l'ajustement d'autres dépenses à la baisse, l'augmentation n'est pas aussi importante que le nombre d'opérations supplémentaires.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 721 980 € en 2024 Le montant des frais de personnel sera revu selon l'étude d'optimisation de rémunération en cours.

Soit un total estimé de dépenses de la section de fonctionnement hors opérations d'ordre, et virement à la section d'investissement de l'ordre de 1 478 750 €.

Section d'investissement APTV

Une augmentation du budget investissement mutualisable est nécessaire pour permettre l'acquisition de stations de mesure pour les actions liées à la poursuite de l'étude ressource en eau, soit un montant de 96 000 € à prévoir en 2025 permettant de se doter de 6 à 8 appareils de mesure.

Cependant, des recettes en investissement sont à prévoir pour l'acquisition de ces matériels.

Sur la base d'une hypothèse d'un excédent de fonctionnement de 250 000 €, la part mutualisable à financer par les EPCI serait de l'ordre de 1 146 000 €, contre 1 110 760,80 € en 2024 (budget à affiner).

- Parts non mutualisables

Le détail des parts non mutualisables décrit dans le présent PV et envoyé au préalable dans le rapport n'a pas pu être présenté en séance.

Seul le tableau récapitulatif ci-dessous a été projeté.

Les chiffres indiqués sont indicatifs. Il est à noter qu'ils ne tiennent pas compte d'une possible affectation du résultat (excédent de fonctionnement), que d'autres dépenses peuvent y être ajoutées, et que le montant des recettes attendues est à affiner.

	ARLYSERE	CCCT	CCHT	CCVA	CCVV	COVA
Contribution totale 2024	567 535 €	300 000 €	1 600 000 €	280 000 €	400 000 €	457 674 €
Investissement 2025	520 000 €	215 000 €	400 000 €	105 000 €	335 000 €	182 000 €
Contribution mutualisable	73 300 €	184 397 €	355 051 €	104 224 €	243 954 €	184 397 €
Total contribution 2025	544 570 €	309 227 €	968 509 €	274 403 €	425 813 €	332 915 €

Il est rappelé en séance que toutes les intercommunalités ne lèvent pas le même produit de la taxe GEMAPI.

CCCT

La contribution de la CCCT était de 300 000 € au total en 2024.

Possible augmentation de 100 000 € compte tenu du programme d'opérations en investissement (arbitrage avenant PEP PAPI si nécessaire)

Une enveloppe d'environ 215 000 € d'investissement prévue en 2025 (dont remboursement d'emprunt et hors affectation du résultat)

Opérations principales 2025

Doron de Belleville au Bettaix - Etude de danger + études pré-opérationnelles (Les Belleville)	120 000,00
Confluence Doron de Bozel - Belleville : études pré-opérationnelles	60 000,00
Etude de dangers système d'endiguement de Moutiers (Solde étude après arrêté préfectoral) Travaux à prévoir ?	1 500,00
Plan de gestion des zones humides	15 000,00
<i>Etude diagnostic complémentaire sur un secteur à définir ?</i>	48 000,00

Le montant de contribution dépendra de l'affectation du résultat, notamment de l'excédent de fonctionnement.

=> Avec une hypothèse de 100 000 € d'excédent de fonctionnement, la contribution de CCCT restera à 300 000 € au total.

CCVV

La contribution de la CCVV était de 400 000 € au total en 2024.

Possible augmentation de 200 000 € compte tenu du programme d'opérations en investissement (arbitrage avenant PEP PAPI si nécessaire)

Une enveloppe d'environ 335 000 € d'investissement prévue en 2025 (hors affectation du résultat)

Opérations principales 2025

Régularisation du système d'endiguement avec travaux sur le Doron des Allues à Brides-les-Bains	120 000,00
Régularisation des systèmes d'endiguement du Bonrieu de Bozel et de Pralognan (dont AMO géotechnique et topo) - Etudes	80 070,00
Sondages géotechniques sur les digues de Bozel et de Pralognan	35 000,00
Régularisation du système d'endiguement du Doron de Champagny avec travaux au Laisonnay-du Haut	69 757,80

Sondages géotechniques sur les digues du Laisonay-du-Haut (Champagny)	20 000,00
Etude de diagnostic et proposition d'aménagement de la digue de l'Ilaz au Planay	10 000,00

Le montant de contribution dépendra de l'affectation du résultat, notamment de l'excédent de fonctionnement.

=> Avec une hypothèse de 200 000 € d'excédent de fonctionnement, la contribution de CCVV restera à 400 000 € au total.

COVA

La contribution de la COVA était de 457 674 € au total en 2024.

Pas d'augmentation prévue selon le programme d'opérations prévu en investissement

Une enveloppe d'environ 182 000 € d'investissement prévue en 2025 (hors affectation du résultat)

Opérations principales 2025

Torrent du Bonnegarde : finalisation de l'étude de danger - AVP	46 520,00
Torrent du Poncet : études pré-opérationnelles (foncier, DUP, autorisation environnementale, géotechnique,...)	40 000,00
Torrent du Nant-Fesson : finalisation de la définition du système d'endiguement	26 472,00
Torrent du Nant-Fesson : définition d'un plan de gestion (topographie, définition de côtes de curage)	31 000,00
Ruisseaux à Montchavin les Coches : poursuite de l'étude diagnostic	15 000,00
Torrent du Villard à Landry : finalisation de l'étude de danger	5 500,00
Etude milieux aquatiques 4 affluents Isère (Travaux ruisseau des Iles - Foncier et inventaires écologiques Ziguelettes)	30 000,00
Travaux enrochement Ponthurin à Landry rive gauche	8 300,00
Foncier enrochement Ponthurin à Landry	10 000,00

Le montant de contribution ne devrait a priori pas dépendre de l'affectation du résultat, notamment de l'excédent de fonctionnement.

=> Le montant de la contribution de la COVA restera a minima celui de l'année dernière, et l'éventuel excédent pourra être géré sur une ligne dédiée pour les prochaines opérations à venir.

CCHT

La contribution de la CCHT était de 1 600 000 € au total en 2024.

Pas d'augmentation prévue selon le programme d'opérations prévu en investissement

Une enveloppe d'environ 400 000 € d'investissement prévue en 2025 (hors affectation du résultat)

Opérations principales 2025

Protection des berges au niveau de la ZAC des Colombières : étude de dimensionnement suite à l'enrochement temporaire post-crue(enjeu milieux)	40 000,00
Travaux d'accès filet à embâcles Versoyen (ancienne convention commune de Bourg-Saint-Maurice - M. Chevronnet)	45 000,00
Travaux d'entretien/confortement du système d'endiguement du Versoyen (reprise sabots, ...)	80 000,00
Système d'endiguement de l'Arbonne (RAR)	63 000,00
Isère et la Calabourdanne : Finalisation de la définition du système d'endiguement + étude foncière système d'endiguement	40 000,00
Isère et la Calabourdanne : Etudes pré-opérationnelles de mise en œuvre de préconisations de l'EDD – étude de dimensionnement pour le confortement de la digue dégradée	30 000,00
Torrent du Reclus : Finalisation de la définition du système d'endiguement	4 000,00
Torrent du Nant Cruet à Sééz : Poursuite de l'étude de faisabilité	10 000,00
Torrent de la Davie à Tignes : Poursuite de l'étude de faisabilité	10 000,00
6 torrents du versant des Arcs : Finalisation de l'étude et études pré-opérationnelles sur tout ou partie du programme	35 000,00
Torrent du Saint Pantaléon : Etude pré-opérationnelle de mise en œuvre des préconisations de l'étude de dangers	15 000,00

=> Le montant de la contribution de la CCHT restera celui de l'année dernière, et l'excédent pourra être géré sur une ligne dédiée pour les prochaines opérations à venir.

CCVA

La contribution de la CCVA était de 280 000 € au total en 2024.

Pas d'augmentation prévue selon le programme d'opérations prévu en investissement

Une enveloppe d'environ 105 000 € d'investissement prévue en 2025 (hors affectation du résultat)

Opérations principales 2025

Isère : étude globale dans la traversée d'Aigueblanche et de La Léchère (prévoir APCP pour lisser la dépense de 150 000 € sur plusieurs années)	60 000,00
--	-----------

Définition d'un système d'endiguement sur la digue du Plan du Truy à Aigueblanche (transfert digue domaniale) – EDD avec travaux avant 2027 <i>(prévoir APCP pour lisser la dépense de 90 000 € (EDD) sur plusieurs années)</i>	30 000,00
Torrent du Morel : Finalisation de l'étude de définition du système d'endiguement	5 000,00
Définition plan de gestion confluence Morel-Isère	5 000,00
Définition plan de gestion confluence Nant noir-Isère	5 000,00

Le montant de contribution ne devrait a priori pas dépendre de l'affectation du résultat, notamment de l'excédent de fonctionnement.

=> Le montant de la contribution de la CCVA devrait être identique à celui de l'année dernière, et l'éventuel excédent pourra être géré sur une ligne dédiée pour les prochaines opérations à venir.

ARLYSERE

La contribution d'ARLYSERE était de 567 535 € au total en 2024.

Possible augmentation de 100 000 € compte tenu du programme d'opérations en investissement (arbitrage avenant PEP PAPI si nécessaire)

Une enveloppe d'environ 520 000 € d'investissement prévue en 2025 (hors affectation du résultat)

Opérations principales 2025

Isère : Etude globale sur les 3 secteurs : plan d'eau Rognaix, Cevins, ZI Vernays) - stade faisabilité	120 000,00
Torrent du Saint Clément : Finalisation de l'étude de définition du système d'endiguement - Etude PRO de la nouvelle plage de dépôt du torrent du Saint Clément (Tours en Savoie)	36 000,00
Torrent du Saint Clément : MOE Travaux de reprise du canal bétonné Saint Clément - Tours en Savoie	28 000,00
Torrent du Saint Clément : Travaux de reprise du canal bétonné St Clément	200 000,00
Sécurisation du canal du Moulin - maîtrise d'oeuvre + travaux d'urgence	35 000,00
Le Bayet - confortement - enrochement point bas	30 000,00
Travaux sécurisation du râtelier de la plage de dépôt de la Gruvaz - Cevins	40 000,00
Erosion secteur de la Coutellaz - étude diagnostic sur l'érosion de berge	20 000,00

Le montant de contribution dépendra de l'affectation du résultat, notamment de l'excédent de fonctionnement.

=> Avec une hypothèse de 200 000 € d'excédent de fonctionnement, la contribution d'ARLYRESE restera de l'ordre de 567 535 € au total.

5.3. Accord cadre à bons de commande pour des levés drone et des levés topographiques

Les missions du service GEMAPI nécessitent de disposer régulièrement de vues aériennes des cours d'eau ainsi que de données topographiques. Ces données servent à alimenter la surveillance courante des tronçons concernés par un entretien de la végétation via les dossiers de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) ainsi que la gestion et la surveillance des ouvrages GEMAPI (digues, plages de dépôts, etc.).

En parallèle, depuis 2018, l'APTV alimente un observatoire pour caractériser la dynamique de lit amoindrie de l'Isère en basse Tarentaise à partir de vues aériennes, de cartographies et de données topographiques.

L'ensemble de ces prestations a conduit le service à construire un accord cadre à bons de commande pour 1 an renouvelable 3 fois, afin de **respecter** la réglementation liée à la commande publique. Cet accord cadre est composé de 3 lots :

- Lot 1 : acquisition de vues aériennes
- Lot 2 : acquisition de données LIDAR
- Lot 3 : acquisition de données topographiques terrestres

L'ensemble des coûts prévisionnels des prestations qui pourront être commandées via cet accord cadre entre dans le cadre d'une procédure d'Appel d'Offres. Une CAO (Commission d'Appel d'Offres) est prévue le **17 décembre 2024** pour retenir le(s) titulaire(s) des 3 lots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Moutiers, le 13 novembre 2024

Le Secrétaire de séance
Yannick Amet



Le Président
Fabrice FANNEKOUCKE

